

N°2016-CA-19

- Membres théoriques :  
17
- Membres en exercice :  
17
- Membres présents :  
12
- Pouvoirs :  
4
- Votants :  
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**DESIGNATION D'UN DELEGUE LOCAL REPRESENTANT LES ELUS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CNAS**

Le 17 juin 2016, le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 03 juin 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE,  
MM. Sébastien TASSERIE, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Didier REGNIER, Luc LEMONNIER, Philippe LEROY.

**Suppléante**

Mme Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel André BENKEMOUN, Directeur départemental, le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Commandant Luc TACONNET, le Caporal Thomas BRU, Dominique PROUST, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

**IV. Pouvoirs :**

M. Michel LEJEUNE à Mme Blandine LEFEBVRE,  
Mme Florence THIBAudeau RAINOT à Mme Sophie ALLAIS,  
Mme Agnès FIRMIN LE BODO à Monsieur Sébastien TASSERIE,  
Mme Chantal COTTEREAU à Mme Florence DURANDE.

**Étaient absents excusés :**

Mme Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAudeau-RAINOT, Chantal COTTEREAU.  
MM. Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine Samuel PERDRIX – représenté, le Capitaine André HENRY, le Lieutenant Hervé PASQUIER.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Le Sdis adhère au CNAS, une association qui offre un panel de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des adhérents.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, le conseil d'administration du Sdis doit désigner parmi ses membres, un délégué représentant les élus.

Le délégué a pour mission :

- au sein des instances du CNAS : émettre des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS, siéger à l'assemblée départementale annuelle, procéder à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration.
- au sein de leurs réseaux : promouvoir les missions et les valeurs du CNAS auprès des adhérents potentiels, militer pour le rayonnement de l'action sociale, participer aux manifestations régionales, assister à des rencontres thématiques.

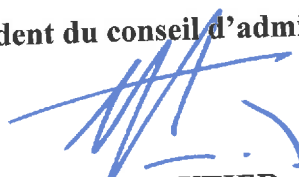
Ainsi, il vous est proposé de désigner un membre pour effectuer ces missions.

\*

\*\*

*Après en avoir voté à main levée, les membres du Conseil d'administration désignent à l'unanimité Mme Pierrette CANU.*

**Le président du conseil d'administration,**



**André GAUTIER**

